

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 13 mai 2025 Par suite d'une convocation en date du 29 avril 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 13 mai 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 08 Votants : 12 Délibération n°D_2025_05_13_05	Etaient présents : M. Georges Canicatti, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Anne-Marie Ceccon à M. Marc Brunier, Mme Pierrette Baton Marechal à M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Louis Buda Absent excusé : / Absent : M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Louis Buda est désigné pour remplir cette fonction.

Objet : Création de deux plateaux surélevés et de deux écluses dans la traversée du Chef-Lieu – Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département de la Haute-Savoie au titre des Amendes de police

Le produit des amendes de police, attribuée par la préfecture au département, est destiné à financer des projets d'investissement portés par les communes de moins de 10 000 habitants pour contribuer à la sécurisation du réseau routier. Sont financés les investissements suivants :

- Aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements, aménagement de carrefours, différenciation du trafic,
- Equipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'actionner ce dispositif pour la réalisation de deux plateaux surélevés et de deux écluses dans la traversée du Chef-Lieu.

En effet, il rappelle que la commune est située dans la zone d'influence de Genève qui tend à s'agrandir. Les véhicules la traversant sont en nombre croissant.

La RD 123 la traverse en un «S» orienté Nord-Sud à partir de la RD 1508. Elle permet de rejoindre Saint-Julien-en-Genevois et Genève.

Cette axe est emprunté en semaine par des véhicules légers et des poids lourds en nombre croissant. De nombreuses camionnettes de livraison viennent s'y ajouter pour aller vers Genève ou vers l'Ain.

A l'instar des communes voisines, des aménagements sécuritaires doivent y être réalisés afin de réguler la circulation, réduire la vitesse des automobilistes et augmenter la sécurité des usagers.

SLOW

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 116 336.80 € HT soit 139 604.16 € TTC :

Montant total des travaux (HT)	116 336.80 €
- Plateaux surélevés	106 926.80 €
- Ecluses	9 410.00 €
COÛT GLOBAL DE L'OPERATION (HT)	116 336.80 €
TVA (20 %)	23 267.36 €
TOTAL (TTC)	139 604.16 €

Vu le projet de réalisation de deux plateaux surélevés et de deux écluses dans la traversée du Chef-Lieu,

Vu le plan de financement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

♦ **ADOpte** le projet de réalisation de deux plateaux surélevés et de deux écluses dans la traversée du Chef-Lieu pour un montant de 116 336.80 € HT soit 139 604.16 € TTC,

♦ **SOLLICITE** l'aide du département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour 29 084.20 € soit 25 % du montant du projet et arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT	Objet	Montant HT
Travaux	116 336.80 €	Conseil départemental – Amendes de police	29 084.20 €
		Conseil départemental – CDAS 2025	29 084.20 €
		Emprunt	58 168.40 €
TOTAL	116 336.80 €	TOTAL	116 336.80 €

♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
Compte tenu de sa télétransmission le : 14 mai 2025	Fait à Contamine-Sarzin, le 13 mai 2025	
De sa publication : 14 MAI 2025	Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Et de sa mise en ligne le : 14 MAI 2025	 Georges CANICATTI	 Louis BUDA

